

1 S'ASSURER DE LA PRÉSENCE D'ENTRÉES D'AIR DANS LE LOGEMENT - MENUISERIES

CONSTAT

- Les pièces principales ne disposent pas d'entrées d'air ou leur mise en œuvre n'est pas adaptée.

PRINCIPAUX IMPACTS

- Risque pour la qualité de l'air intérieur par insuffisance de renouvellement d'air.
- Risque pour la qualité sanitaire par excès d'humidité et développement de moisissures.
- Inconfort acoustique dû au risque de sifflement quand la mortaise est sous dimensionnée et qu'il y a du vent.

ORIGINES

- Méconnaissance des règles de l'art.
- Réalisation d'une rénovation par étapes dans laquelle tous les travaux ne sont pas réalisés en même temps.
- Dans le cas de la conservation des menuiseries extérieures lors de l'installation d'un système de ventilation, la mise en œuvre d'entrées d'air conformes n'a pas été réalisée.

SOLUTION CORRECTIVE

- Démontez les menuiseries extérieures pour créer les mortaises avec du matériel adapté.

N.B. : pour les menuiseries PVC il y a un risque de détériorer les renforts métalliques présents dans les ouvrants et les dormant.

BONNES PRATIQUES

- S'assurer de la présence de mortaises pré-percées en usine lors d'un changement de menuiseries extérieures. La coordination avec le menuisier est essentielle.
- Se référer au DTU 68.3 ou aux avis techniques selon le système pour connaître le positionnement et le dimensionnement des entrées d'air en amont des travaux.
- Réaliser un autocontrôle complet lors de l'installation d'un système de ventilation.

Références :

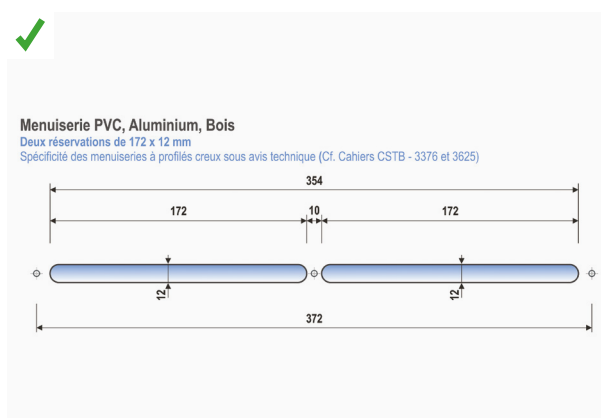
- Arrêté du 24 mars 1982 (modifié) relatif à l'aération des logements.
- NF DTU 68.3 Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique.
- Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.
- Avis techniques du système mis en œuvre.



Sur cette menuiserie d'un séjour, il n'y a pas d'entrée d'air. Dans ce cas de rénovation légère, un système d'extraction a été installé dans les pièces humides, mais les menuiseries extérieures n'ont pas été remplacées. ©AQC



Lors de l'installation d'un système d'extraction, des entrées d'air dans les menuiseries existantes ont été créées. La mortaise a été réalisée manuellement à l'aide d'une perceuse. Outre la mauvaise réalisation et le risque de dégradation de la fenêtre, la section de passage de l'air est insuffisante. ©AQC



Les dimensions des mortaises sont définies dans le DTU 68-3 et les avis techniques. Sur ce schéma, les dimensions courantes sont présentées. ©Cerema - Romuald Jobert

